

**Département Autorisations d'exercice,  
concours, coaching**

Bureau des concours nationaux  
Chargé du dossier : Philippe ETIENNE  
Chef du bureau  
☎ 01.77.35.62.92  
[philippe.etienne@sante.gouv.fr](mailto:philippe.etienne@sante.gouv.fr)

Dorothee DUFFET, Gestionnaire  
☎ : 01.77.35.62.66  
[Dorothee.duffet@sante.gouv.fr](mailto:Dorothee.duffet@sante.gouv.fr)

Réf. : 2023/CNG/DA2C/BCONC/n°1

**TRES SIGNALE**

Paris, le

La Directrice Générale du CNG

À

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
généraux des Agences régionales de santé

Pour information et diffusion

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
généraux

Pour mise en œuvre

**OBJET** : Recensement et publication des postes vacants d'attaché d'administration hospitalière offerts aux élèves attachés hospitaliers – promotion EHESP 2025 et modalités d'affectation.

**RÉFÉRENCES :**

- Décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des Attachés d'administration hospitalière ;
- Arrêté du 30 décembre 2011 fixant le contenu et les modalités du cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ainsi que son évaluation.

**f) Le recensement des postes :**

Sur proposition de la Directrice générale du Centre national de gestion, la liste des postes offerts aux élèves attachés hospitaliers est fixée par un arrêté du ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles (article 10 du décret du 19 décembre 2001 cité en objet).

Depuis le 1er janvier 2025, 32 élèves attachés hospitaliers ont rejoint l'École des hautes études en santé publique (EHESP) pour y suivre leur formation d'une durée totale de douze mois qui tient lieu d'année de stage au sens de l'article 37 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. À l'issue de celle-ci, sous réserve qu'ils aient satisfaits aux épreuves théoriques et pratiques, ces derniers seront inscrits, par ordre alphabétique, sur une liste d'aptitude et leur affectation sera prononcée avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Afin de permettre à chaque élève attaché hospitalier de disposer d'un temps suffisant pour rechercher un établissement d'affectation, et aux chefs d'établissement de recevoir les candidats, le CNG doit d'ores et déjà procéder au recensement des postes correspondants.

À ce titre, vous recevrez un email de [support@viatique.com](mailto:support@viatique.com) sur l'adresse email de votre établissement afin de vous identifier sur la plateforme de bourse à l'emploi du CNG, je vous invite à effectuer la saisie de votre demande d'ouverture de poste(s) dans la rubrique : Espace offres de postes, au plus tard le **lundi 25 août 2025**, à partir du lien suivant : <https://cng-organisation.viatique.com/>

Il s'agit là d'une nouvelle procédure. À cet effet, un tutoriel est à votre disposition sur le même lien dans la rubrique « aide » puis dans l'onglet « documentation ».

J'appelle l'attention des directeurs généraux et des directeurs des établissements ultramarins sur l'utilité de garantir aux élèves attachés hospitaliers originaires de l'outre-mer, les possibilités d'y obtenir un poste.

Les élèves attachés hospitaliers de la promotion sortante ont élaboré une brochure présentant le profil de chacun d'entre eux. Celle-ci est accessible et téléchargeable sur le site du CNG à partir du lien suivant : <https://www.cng.sante.fr/eleves-attaches-dadministration-hospitaliere/recensement-postes-vacants-et-procedure-daffectation>

Des délégués d'affectation ont été désignés par la promotion. Pendant la période de recensement des postes, ils pourront être amenés à vous contacter afin d'identifier les postes potentiellement disponibles.

Une fois arrêtée la liste des postes offerts, en application de l'article 14 du décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié, celle-ci fera l'objet d'une publication prévue entre le 2 et le 5 septembre 2025 au journal officiel de la République française et effectuée par le Centre national de gestion, et d'une mise en ligne sur son site.

Cette liste de postes sera réservée exclusivement aux seuls élèves attachés hospitaliers. Cela induit que les postes proposés ne peuvent, en aucun cas, être fongibles avec les emplois proposés sur le portail « Place de l'emploi public » (ex BIEP), ceux des Agences Régionales de Santé ou sur n'importe quel autre site de recrutement (FHF, Emploithèque, Indeed, Publidia, Réseau Pro Santé, etc...).

## **II°) La recherche de poste et procédure d'affectation :**

La procédure de recrutement se déroule à compter de la diffusion de la liste des postes proposés aux élèves attachés hospitaliers et court jusqu'au **10 octobre 2025**. Pour ce faire, les élèves, se connecteront sur leur espace candidat à partir du lien suivant : <https://cng.monespacecandidat.com/> section « concours administratifs » et dans la rubrique « Bourse à l'emploi » saisissent les informations les concernant (cursus professionnel et/ou universitaire, Curriculum vitae, etc...).

Un tutoriel est également à leur disposition. Ce tutoriel sera accessible à l'issue de la procédure de recensement des postes.

De leur côté, les élèves attachés hospitaliers, à l'issue de la procédure de recensement des postes auront connaissance des postes proposés et pourront se positionner en conséquence. Ils pourront également adresser leur candidature après des directeurs généraux et des directeurs des établissements auprès desquels ils souhaitent être affectés.

De leur côté, les chefs d'établissement confirment à partir de la plateforme dédiée au(x) candidat(s) qu'il(s) souhaite(nt) retenir et, de manière concomitante, communiquent au Centre national de gestion le nom du (de la) candidat(e) ou les noms des candidat(e)s par ordre de préférence qu'ils ont pressenti(e)s.

À ce sujet, j'appelle votre attention, sur le fait que l'EHESP a sanctuarisé la période du **22 septembre au 3 octobre 2025** pour permettre aux élèves attachés hospitaliers de se rendre aux entretiens que vous leur aurez fixés.

Durant la période de sélection, le Bureau des concours nationaux et de la gestion des élèves attachés d'administration hospitalière, qui est en contact régulier avec les délégué(e)s d'affectation, se tient à votre disposition pour toute question concernant la prise de fonctions des élèves ayant validé la formation à l'EHESP.

### III\*) L'inscription sur la liste d'aptitude puis la prise de poste :

Le jury de fin de formation des élèves attachés hospitaliers se réunira le **vendredi 12 décembre 2025** pour se prononcer sur leur formation et leur titularisation. Il sera suivi de la séance d'affectation qui ne pourra intervenir que sur l'un des postes publiés au journal officiel à cet effet en septembre 2025.

À l'issue de celle-ci, le Centre national de gestion officialisera l'installation du (de la) candidat(e) par courrier avec effet du 1er janvier 2026 et transmettra, au directeur de l'établissement d'affectation, un exemplaire de son engagement de servir dans la fonction publique pour une durée de cinq ans.

Pour résumer, je vous rappelle les échéances calendaires de cette procédure :

- **25 août 2025** : date butoir de votre (vos) proposition(s) de poste au CNG,
- **Période du 2 au 6 septembre 2025** : publication au JORF de la liste nationale des postes offerts,
- **du 22 septembre au 3 octobre 2025** : période sanctuarisée par l'EHESP pour les entretiens de recrutement,
- **10 octobre 2025** : date butoir d'information du CNG sur le choix du (des) élève(s) pressenti(s),
- **12 décembre 2025** : réunion du jury de fin de formation et séance d'affectation,
- **1er janvier 2026** : prise de poste en qualité d'attaché d'administration hospitalière titulaire.

La présente note d'information peut être téléchargée à partir du site Internet du Centre national de gestion : <https://www.cng.sante.fr/eleves-attaches-dadministration-hospitaliere/recensement-postes-vacants-et-procedure-daffectation> .

Les équipes du CNG et spécifiquement le Bureau des concours nationaux et de la gestion des élèves attachés d'administration hospitalière se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

La Directrice générale  
du Centre national de gestion



Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

